

DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

SPECIALITE « Performance Sportive »

MENTION « Escalade »

Le DESJEPS Escalade est un diplôme de niveau 6 préparant au métier d'entraîneur de haut niveau dans les disciplines de l'escalade.

Ce diplôme permet l'encadrement et l'entraînement contre rémunération, code RNCP 4911.

Il débouche sur les professions de :

- Entraîneur** : préparation, planification et accompagnement des grimpeurs dans l'optimisation de la performance dans toutes les disciplines de l'escalade
- Directeur de structure** : responsable du suivi organisationnel, financier et politique du projet sportif de la structure
- Formateur** : encadrement de formation de formateurs

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Préparer un projet stratégique de performance
- Piloter un système d'entraînement
- Diriger un projet sportif
- Évaluer un système d'entraînement
- Organiser des actions de formation de formateurs

PREREQUIS / CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION :

L'entrée en formation d'un candidat pour la mention escalade de la spécialité performance sportive, est précédée de prérequis et d'exigences préalables conformément à l'arrêté du 29 décembre 2011.

- Avoir 18 ans révolus au 1^{er} jour de la formation
- Être titulaire du PSC1
- Être capable de justifier d'une expérience d'entraînement en escalade d'une durée de trois cents heures d'un ou plusieurs athlètes de niveau régional, aux cours des cinq dernières années ;
- Être capable de conduire une séance d'entraînement dans l'une des disciplines de l'escalade pour tout public ;
- Être capable d'effectuer une analyse d'une séquence vidéo d'une compétition de niveau régional dans l'une des disciplines de l'escalade.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- De la production **d'une attestation d'une expérience d'entraînement en escalade** d'une durée de trois cents heures d'un ou plusieurs athlètes de niveau régional aux cours des cinq dernières années délivrée par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade ;

-D'un test pédagogique consistant en **la conduite d'une séance de perfectionnement sportif ou d'entraînement** d'une durée de trente minutes suivie d'un entretien de vingt minutes dans les disciplines de l'escalade ;

-**D'une épreuve consistant en l'analyse d'un document vidéo** dans l'une des disciplines de l'escalade permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer, à analyser et à établir un diagnostic en vue de proposer un entraînement pour un athlète ou un groupe d'athlètes de niveau régional.

Auront satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation les candidats ayant validé l'ensemble des exigences.

Dispenses d'exigences préalables à l'entrée en formation :

Est dispensé de la vérification des exigences préalables le candidat titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « escalade ».

Est dispensé de la production de l'attestation d'une expérience d'entraînement en escalade d'une durée de trois cents heures d'un ou plusieurs athlètes de niveau régional aux cours des cinq dernières années et du test pédagogique le titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » de la mention « escalade en milieux naturels ».

Est dispensé de la production de l'attestation de l'entraînement, le candidat titulaire du :

- Brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option « escalade »
- Diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'État d'alpinisme

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DUREES DE FORMATION :

- Formation en centre (INSEP) : 700 heures
- Stage en structure de haut niveau : 500 heures
- Formation ouverte à distance : 290 heures
- Accompagnement individualisé : 50 heures

PARTICIPANTS : 2 à 4 stagiaires

La FFME se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits

COUTS :

Frais pédagogiques : 8750€

Frais de dossier : 150€

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Responsable technique de la formation : [Marianne BERGER](#)

Contact : formation-pro@ffme.fr

m.berger@ffme.fr

frederic.sadys@insep.fr

PLANNING PREVISIONNEL DESJEPS 2024 - 2025

UC1-UC2 Module développement		UC3-UC4 Module entraînement		UC3 Module formation		UC3-UC4 Module fédéral	
3 regroupements pédagogiques (RP)		5 regroupements pédagogiques (RP)		2 regroupements pédagogiques (RP)		Regroupements pédagogiques (RP)	
		RP1	4-5-6 novembre 2024			RP1	A définir selon les fédérations partenaires. (Date limite mercredi 3 juillet 2024)
RP2	18-19-20 novembre 2024					RP2	
				RP3	2-3-4 décembre 2024	RP3	
		RP4	16-17-18 décembre 2024			RP4	
RP5	13-14-15 janvier 2025					RP5	
		RP6	3-4-5 février 2025				
				RP7	3-4-5 mars 2025		
RP8	17-18-19 mars 2025						
		RP9	7-8-9 avril 2025				
		RP10	5-6-7 mai 2025				

Date limite de dépôt du dossier d'inscription à la fédération	Vendredi 17 mai 2024
Date limite de dépôt du dossier d'inscription à l'INSEP	Lundi 10 juin 2024
Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation par la fédération	Du mardi 18 au vendredi 21 juin 2024
Liste définitive des stagiaires retenus en formation	Lundi 24 juin 2024
Journée d'information (présence obligatoire de tous les stagiaires)	Jeudi 27 juin 2024
Entretien de positionnement	En visioconférence les 22 et 23 octobre 2024
Stage professionnel	Du Mardi 12 novembre 2024 au vendredi 13 juin 2025
Durée totale de la formation DESJEPS incluant les périodes de certification	Du lundi 4 novembre 2024 au mardi 17 juin 2025
Période de certification UC1-UC2-UC3-UC4	Du 31 mars au 17 juin 2025 Dates bloquées 1er passage : Lundi 16 et mardi 17 juin 2025 Rattrapage : Jeudi 11 septembre 2025
Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique par la fédération	1er passage : 12 au 22 novembre 2024 Rattrapage : 4 décembre 2024

Clôture du dossier financier : le lundi 16 septembre 2024

Après cette date, toute candidature sera rejetée.